

Date de la convocation : 20 MARS 2019

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SEPT MARS DEUX MIL DIX NEUF, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET - Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY - Paul Marie CACHEUX - Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS - Pascale YVIN - Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON - Karine LEROY - Jean-Marie RADOTIN -

ÉTAIENT EXCUSES : David JACQUET (pouvoir Jackie PASSET) - Emmanuelle LEGRAS (pouvoir à Pascale YVIN) -

Secrétaire de Séance : Vincent FOURNERET

❖ **Travaux d'enfouissement des réseaux électriques**

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire lance prochainement une étude de renforcement du réseau électrique sur le secteur du poste de transformation n° 10 « groupe scolaire » - rue Joliot Curie – rue Pasteur – rue du pignon blanc - rue du Roi René - A l'occasion de ces travaux, le renforcement du réseau électrique aérien pourrait être envisagé en technique souterraine. Le SIEMML sollicite à cet effet l'avis du Conseil Municipal pour la prise en charge du coût restant à la charge de la commune qui se détaille ainsi :

○ Tranche 1 (rue Joliot Curie – Rue Pasteur – Rue du Pignon Blanc)	
▪ Fonds de concours à verser par la commune (50 %)	26 635 €
▪ Travaux de génie civil télécommunications 1 ^{ère} T	33 969 €
TOTAL	60 604 €
○ Tranche 2 (rue du roi René)	
▪ Fonds de concours à verser par la commune (50 %) 2 ^e T	15 053 €
▪ Travaux de génie civil télécommunications 2 ^e T	15 120 €
TOTAL	30 173 €
TOTAL à charge de la commune	90 777 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- considérant l'opportunité de poursuivre l'enfouissement des réseaux, comme cela a déjà été fait dans le centre bourg,

- donnent un accord pour que le SIEMML entreprenne les études nécessaires à ces travaux d'enfouissement

- acceptent d'inscrire les sommes nécessaires au Budget primitif 2020

❖ Achat d'une parcelle de terrain rue du Manoir

Le Conseil Municipal DECIDE, par 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, de faire une offre de prix à hauteur de 15 000 € pour l'acquisition d'une parcelle de terrain rue du Manoir, d'une superficie de 728 m², sur laquelle est édifié un bâtiment. Ce terrain a l'opportunité de joindre des parcelles dont la commune est propriétaire et en l'occurrence les locaux des services techniques.

❖ FINANCES

- **Le compte de gestion et le compte administratif 2018** sont adoptés à l'unanimité. Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

Budget général	Résultat exercice 2017	Opérations de l'exercice 2018		Résultats exercice 2018	Total	RESTE A REALISER A REPORTER SUR 2019	SOLDE DISPONIBLE
		Mandats	Titres				
Fonctionnement	243 204,33	1 777 644,17	2 233 652,80	456 008,63	699 212,96		
Investissement	- 97 209,49	590 909,90	459 005,17	-131 904,73	- 229 114,22	108 622,07	
TOTAL					470 098,74	108 622,07	361 476,67

- **L'excédent brut de fonctionnement de 699 212,96 €** est ainsi réparti :

- 229 114,22 euros pour couvrir les besoins de la section d'investissement ;
- 361 476,67 euros reportés sur la section de fonctionnement 2019

➤ **Vote du taux des trois taxes locales 2019**

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de ne pas majorer les taux d'imposition des taxes locales et ainsi de maintenir les taux en vigueur, soit :

- Taxe d'Habitation : 13,25 %
- Taxe Foncier Bâti : 16,76 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 39,23 %

Pour mémoire, le produit des taxes locales se chiffrent à 642 000 €

➤ **Vote du Budget Primitif 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget 2019 telles que présentées ci-dessous :

1- Section de fonctionnement – Commune

Dépenses	
011. Charges à caractère général	754 267,00
012. charges de personnel et frais assimilés	929 500,00
014. Atténuations de produits	400,00
65. Autres charges de gestion courante	151 200,00
66. Charges financières	46 000,00
67. Charges exceptionnelles	900,00
022. dépenses imprévues	35 544,67

23. virement section investissement	547 700,00
Opérations d'ordre	5 220,00
TOTAL	2 470 731,67
Recettes	
70. revenus de gestion	139 450,00
73. impôts et taxes	1 352 905,00
74. dotations - subventions	500 700,00
75. autres produits de gestion	73 500,00
013. atténuation de charges	42 700,00
002. résultat de fonctionnement reporté	361 476,67
Sous -TOTAL	2 470 731,67

2- Section d'investissement – Commune

Dépenses			
	Restes à réaliser 2018	BP 2019	TOTAL 2019
01. résultat investissement reporté	229 114,22		229 114,22
164. remboursement capital des emprunts		171 200,00	171 200,00
165. Dépôts et cautionnements		6 000,00	6 000,00
204. Travaux Eclairage Public	40 275,94		40 275,94
205. Immobilisations incorporelles		75 000,00	75 000,00
211. Achat de terrains		90 000,00	90 000,00
2128. Aménagement de terrains		20 000,00	20 000,00
213. Immobilisations corporelles - constructions	33 683,09	487 400,00	521 083,09
215. Installations, matériel et outillage techniques	63 806,88	107 630,00	171 436,88
218. Autres immobilisations corporelles	6 502,91	60 125,00	66 627,91
020. Dépenses imprévues		14 915,00	14 915,00
TOTAL	373 383,04	1 032 270,00	1 405 653,04
Recettes			
1068. excédent de fonctionnement capitalisé	337 736,29		337 736,29
10222. fonds de compensation TVA		87 000,00	87 000,00
10226. Taxe d'aménagement		2 000,00	2 000,00
165. Dépôts et cautionnements reçus		4 500,00	4 500,00
021. prélèvement sur fonctionnement		547 700,00	547 700,00
1321. Subventions Etat		105 850,00	105 850,00
1322. Subvention région	35 646,75	50 000,00	85 646,75
1641. emprunt		230 000,00	230 000,00
28031-040 – opération d'ordre		5 220,00	5 220,00
TOTAL	373 383,04	1 032 270,00	1 405 653,04

Les principaux projets concernent :

- l'aménagement et l'équipement d'un nouvel accueil périscolaire pour les 3-6 ans à toute proximité de l'école maternelle
- la pose de panneaux photovoltaïques sur le local technique avec au préalable un désamiantage
- des travaux de voirie (rechargement, trottoirs,..)
- l'achat de divers matériels pour les différents services, dont un véhicule électrique pour les besoins du service propreté des espaces publics
- l'achat de terrains (rue du Pignon Blanc, rue du Manoir)

❖ ACCUEIL DE LOISIRS

Une nuitée sera proposée au cours de l'accueil de loisirs d'Été. Il est prévu un déplacement en Sarthe avec une nuitée sous tipi dans un camp amérindien. Le coût de cette sortie est estimé à environ 1 340 € pour un accueil de 16 enfants.

1 340 € pour 16 enfants – Le conseil Municipal décide de solliciter une participation de 30 % à chaque participant et ainsi de fixer le tarif de la nuitée à 25 €/enfant. Le programme des activités d'été sera prochainement diffusé.

❖ Vacance du poste de 1^{er} Adjoint

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 contre, décide de pourvoir, au même rang, le poste de 1^{er} Adjoint vacant, suite à la démission de Véronique CHOTARD.

Tony GUERY présente sa candidature pour occuper ce poste de 1^{er} adjoint. Il est élu 1^{er} adjoint par 14 voix pour 3 votes blanc et 1 nul.

Le Conseil Municipal décide

- de ne pas pourvoir son poste de 3^{ème} adjoint laissé ainsi vacant, de promouvoir au rang supérieur le 4^{ème} et le 5^{ème} adjoint et de supprimer le 5^{ème} poste d'adjoint.

L'ordre du tableau est ainsi modifié :

- 1^{er} Adjoint : Tony GUERY
 - 2^{ème} Adjoint : Vincent FOURNERET
 - 3^{ème} Adjointe : Cathia BAILLIF
 - 4^{ème} Adjointe : Yves JEULAND
-
- de créer 2 postes de conseillers municipaux délégués pour lesquels le Maire souhaite déléguer une partie de ses fonctions en matière de solidarité- affaires sociales ; et restaurant scolaire.

Le Maire,

Jackie PASSET

